Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20261112-DE_2026_58-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Extrait des délibérations de la commune de **FORGES LA FORET** – 35640 Séance du **12/11/2026**
Nombre de membres *Afférents au Conseil Municipal : 11* *En exercice : 11* *Absents : 00* *Pouvoirs de vote : 00* *Votants : 11* *Pour : 10* *Contre : 00* *Abstentions : 01*	L'an 2026, le 12 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de FORGES LA FORET s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULET Yves, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06/11/2026. Présents : M. BOULET Yves - Maire, Mmes GIBOIRE Edith, DUFIL Émilie, PLANCHENAULT Carole, OAKLEY Heather, PLEINFOSSÉ Tatiana, MM. ROUSSEAU Pierrick, SIAUDEAU Philippe, MAZURAIS Adrien, PAILLARD David, MONTAGNE Nicolas. Excusé(es) : 0 Pouvoir de vote : 0 Nomination du/de la secrétaire de séance : PLANCHENAULT Carole

Délibération 2026-58 OBJET : SUBVENTION AU RPI DES 3 CLOCHERS –CLASSE DE MER 2027

M. Le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

CONSIDÉRANT que le RPI des 3 clochers a formulé une demande de subvention pour la classe de mer prévue en juin 2027;
CONSIDÉRANT que cette subvention s'inscrit dans le cadre des aides traditionnellement accordées par la commune aux associations locales;
CONSIDÉRANT qu'un enfant de la commune est concerné par le projet de classe de mer;

Mme DUFIL ayant un enfant concerné par cette délibération, elle s'abstient sur cette décision.

Le conseil, à 10 voix pour et une abstention, par un vote à main levée,

DÉCIDE :
Article 1 : Une subvention de 35,00 € est attribuée au RPI des 3 clochers pour soutenir son projet de classe de mer 2027
Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Yves BOULET